

**LE SYSTÈME LMD  
LE CADRE GÉNÉRAL**

## RAPPEL

Les modalités du basculement vers le Système LMD des enseignements, de l'organisation académique et pédagogique du Département de Géographie de l'Université Omar Bongo s'inscrivent dans le cadre conceptuel et architectural général élaboré par le Comité Technique du LMD de l'UOB et déjà entériné par l'ensemble des autorités administratives et académiques (Rectorat, Décanats et Départements) de notre institution universitaire.

Il est à noter qu'à ce jour, deux documents servent de support à l'organisation du Système LMD à l'UOB. Il s'agit de :

- PRE-PROJET DU PROJET DE REFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'UOB DANS LE CADRE DU SYSTEME LMD (3/5/8) - CADRE GENERAL (16 janvier 2004) ;
- PROJET DE REFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'UOB DANS LE CADRE DU SYSTEME LMD (3/5/8) – REPERTOIRE DES PROGRAMMES (12 mai 2004).

Seul le premier est à intégrer à cette ébauche du Département de Géographie afin de permettre à l'ensemble de tous ses acteurs de disposer d'un cadre conceptuel et architectural général permettant de faciliter l'intelligibilité du nouveau système.

## LE CADRE GÉNÉRAL

### I- PREAMBULE

Le concept central de réseau qui domine et structure aujourd'hui l'organisation et la circulation de l'information, dans le cadre de la mondialisation et de la globalisation des échanges économiques et culturels, a aussi pour conséquence la standardisation à l'échelle planétaire des normes de production, d'évaluation et de diffusion des savoirs et des savoirs-faire.

L'adoption du système universitaire LMD- d'origine anglo-saxonne par l'Union Européenne en général permet d'appliquer cette organisation universitaire trinitaire à l'ensemble des Etats francophones d'Afrique, qui jusque-là se singularisaient encore par l'héritage du système universitaire français.

Cette nouvelle réforme est aujourd'hui le mode d'organisation dominant de l'enseignement universitaire dans le monde.

Au moment où de nombreux Etats francophones d'Afrique accèdent enfin à ce mode d'organisation universitaire, il y a lieu de s'inspirer des grandes avancées déjà réalisées par les puissances universitaires francophones les plus développées qui se sont toujours inscrites dans le système LMD [Belgique francophone, Canada (Québec, Nouveau Brunswick), Suisse romande].

Le système LMD, si la réforme est conduite de manière appropriée introduit à un véritable changement de paradigme dans la manière :

- d'appréhender les rapports entre l'Université et la société. À l'ancienne adéquation Formation-Emploi se substitue désormais l'adéquation Besoins de la société-Offre de formation ;
- d'envisager les relations entre les enseignants et les étudiants. Le système LMD instaure un nouveau contrat pédagogique favorisant la réussite et la performance à partir d'une évaluation réciproque ;
- de concevoir le temps académique. Celui-ci ne se décline plus en termes d'annuités. On mesure désormais la progression de l'étudiant en termes de cumul de semestres et de capitalisation du nombre de crédits.

Il importe maintenant de se familiariser avec les concepts opératoires et la terminologie en vigueur dans l'ensemble du système LMD.

## II- LE CHAMP CONCEPTUEL ET SEMANTIQUE DU SYSTEME LMD

Une réforme universitaire, qui a pour vocation d'élaborer un système d'enseignement supérieur nouveau, ne saurait s'édifier sans une maîtrise des champs conceptuel et sémantique qui sont censés en assurer l'intelligibilité et la mise en oeuvre. Toute cette terminologie s'applique notamment à la gestion des programmes, à l'organisation des enseignements et à la dénomination des grades et diplômes.

### 1-Le type bolognais

Le système LMD européen défini à Bologne (Italie) se distingue par sa spécificité basée sur une norme européenne de quantification des acquis et de validation de chaque grade répartis comme suit : Licence : 180

crédits ; Master : 120 crédits ; Doctorat : 180 crédits.

De même, il semble avoir mis l'accent sur les notions de *Domaine, mention, parcours, option*.

**Le Domaine** est un regroupement de disciplines dans un ensemble large et cohérent. Chaque établissement détermine ses domaines de formation, en se situant si possible par rapport aux établissements proches.

Champ de formation :

Sous-ensemble du domaine de formation, notion donc plus restreinte.

Exemple :

Domaine de formation : sciences et applications

Champ de formation : mathématique- informatique

**La mention** est une subdivision du domaine qui correspond à un enseignement de M1 et M2 dans un champs de formation donné à l'intérieur d'un domaine. La mention peut se décliner en spécialité qui correspond à un métier.

**Le parcours-type** signifie développement, progression pédagogique d'un cursus avec, à ses différents paliers, l'indication des possibilités de bifurcation, réorientation, compléments de formation, etc. proposés aux étudiants. Le parcours-type doit ainsi permettre à l'étudiant d'élaborer son projet de formation et, au-delà, son projet professionnel. Les conditions auxquelles ces possibilités sont offertes (ex.: rattrapages nécessaires) doivent également figurer sur le parcours-type. Les parcours peuvent être mono-disciplinaires, à vocation générale, appliquée ou professionnelle. Ils sont organisés en unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de formation. Ils comprennent des UE obligatoires et des UE optionnelles, choisies librement par les étudiants. Ces parcours individuels de formation, relevant d'un ou de plusieurs champs disciplinaires, peuvent être suivis par des étudiants qui ont un projet personnel ou professionnel spécifique. Cet itinéraire spécifique doit toutefois recevoir préalablement l'aval d'une équipe pédagogique qui en contrôle la cohérence.

On peut déjà retenir que ces termes présentent d'emblée un simple intérêt descriptif et explicatif dans le processus final de diplômation. Ils rendent le parchemin plus lisible et plus précis quant à la formation suivie. Cependant, il est à noter qu'avant le processus de Bologne, la spécialité de l'impétrant (Domaine ou mention) figurait déjà dans les libellés des diplômes de nombreuses universités. Du reste, il est difficilement concevable que les notions de Domaine, mention et parcours soient illustratifs du seul système LMD, puisque dans le contexte antérieur, elles paraissent inhérentes à l'organisation de tout système universitaire. Par conséquent tout laisse à penser que ces notions ne sauraient avoir de portée véritablement architecturale dans la mise en oeuvre de la réforme.

Les concepts les plus structurants du système LMD sont ceux qui se sont généralisés au point d'incarner une norme universelle.

## **2-Le système LMD en tant que norme universelle**

### **Le semestre**

Le semestre, dans sons sens restrictif et opératoire, est une période de quatre mois d'enseignement, et non pas de six mois comme le laisserait supposer le sens strict. Les autres termes servant à désigner le semestre sont **la session** ou **le trimestre**. Il appartient tout naturellement à chaque pays de déterminer la durée du semestre Cependant, dans les systèmes LMD nord-américains (Canada, Etats-Unis) par exemple, on considère que la durée normale d'un semestre est de quinze (15) semaines.

### **Le crédit**

Un crédit représente un nombre d'heures de travail (à déterminer par le Conseil pédagogique de la Faculté ou par le Conseil d'Université) consacrées chaque semaine d'un trimestre à suivre un cours et à en étudier la matière.

Le crédit désigne à la fois le temps nécessaire consacré par un enseignant pour la préparation et l'enseignement de son cours et par un étudiant pour l'assimilation multiforme des connaissances qui lui sont dispensées.

Il s'agit donc, en système LMD de l'unité fondamentale de mesure du volume de connaissances dispensées, dans le cadre d'un cours, lors d'une session. C'est le référentiel universel de quantification de la masse de travail consentie à la fois par l'enseignant et par l'étudiant à la validation des connaissances d'un cours. C'est également le seul critère objectif utilisé pour l'évaluation des connaissances entre universités de différents pays, en vue de l'homologation des cursus et des curricula, et la comparabilité des niveaux.

Le crédit est considéré, pour ces raisons, comme le facteur fondamental de **mobilité géographique** des étudiants.

La détermination de la valeur du crédit est relative. Dans le type bolognais, un enseignement pourrait se situer entre 5 et 6 crédits en vue de déboucher sur une Licence de 180 crédits, tandis que dans la majorité des systèmes anglo-saxons, le nombre de crédits moyen d'un cours est de 3 ; ce qui conduit généralement à un Bachelor (Licence) de 90 crédits.

### **Le cours comme unité d'enseignements**

Dans les systèmes LMD les plus élaborés, « Un cours est un ensemble intégré d'activités d'enseignement et d'études considérées comme un tout qui permet d'atteindre des objectifs de formation déterminés. ». Il s'agit donc d'une **Unité d'enseignements** (le pluriel s'impose) théoriques, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de recherche ou d'activités de terrain constituant un tout. En principe, il ne peut être suivi qu'une seule fois, dans un cycle.

Le cours est identifié par **un sigle** indiquant la discipline, **un numéro et un titre**. Le cours regroupe un ensemble de connaissances, supposées exhaustives, sur un champ de spécialité, à l'intérieur d'une discipline.

Cette unité d'enseignement a pour but d'offrir une qualification théorique et pratique aux étudiants en vue de répondre aux impératifs des besoins de la société et du marché de l'emploi.

## **3-Terminologie comparée**

### **Grade**

Le grade est un niveau de formation qui sanctionne la fin d'un cycle d'études. Dans le système LMD, il n'existe que trois grades : la Licence, pour le premier cycle; le Master, pour le deuxième cycle et le Doctorat pour le troisième cycle.

### **Diplôme**

Chaque grade renferme un ou plusieurs diplômes correspondant à des types de programmes intermédiaires élaborés soit en fonction des objectifs de la recherche soit en fonction du marché de l'emploi ou des besoins de la société.

Il est à noter que le *diplôme a un sens générique* qui désigne le parchemin et *un sens particulier* qui, dans le système LMD, renvoie à la notion de programme spécifique. Dans ce dernier cas, il est constitué par un nombre de crédits déterminés.

Les concepts qui viennent d'être définis, en usage dans l'ensemble du système universitaire anglo-saxon, sont de portée générale. Par contre, les termes qui sont précisés plus bas, se retrouvent exclusivement dans le lexique de certaines universités francophones, organisées sur le modèle anglo-saxon.

### **Baccalauréat :**

Le Baccalauréat est une francisation du terme Bachelor degree, (de l'anglais, diplôme de bachelier) en usage dans les universités francophones d'Amérique du Nord (Québec, Nouveau Brunswick, Ontario). Ce type de baccalauréat ne sanctionne pas la fin des études secondaires, comme c'est le cas dans le système francophone (France et Afrique). Il correspond plutôt à la dénomination du grade de premier cycle universitaire équivalent à la Licence (3 ans). Certaines universités francophones de Suisse ou de Belgique utilisent la dénomination de Baccalauréat Universitaire qui le distingue de celui de l'enseignement secondaire.

### **Maîtrise ès Arts et Maîtrise ès Sciences**

Ces deux appellations sont la traduction française des grades anglosaxons de Master of Arts (M.A) ou de Master of Science (M.Sc). Ils sont en usage dans les systèmes LMD francophones d'inspiration anglosaxonne.

### **Ph.D. ou Philosophiae Doctor**

Il s'agit d'un terme générique, d'origine latine, qui signifie docteur en philosophie. Ce terme désigne le grade de Docteur ; il sanctionne des études de doctorat dans l'ensemble des disciplines universitaires. Son organisation pédagogique et son cheminement quasi uniformes dans de nombreux pays anglo-saxons en font le doctorat de référence de l'ensemble du système LMD.

**L'Ecole des Gradués** est la traduction du terme anglais *Graduate School*.

Il s'agit de la structure administrative de la scolarité universitaire chargée de gérer spécifiquement les deux cycles d'études supérieures post-graduées, à savoir, le Master et le Doctorat (Ph.D.). Dans certaines universités francophones d'inspiration anglo-saxonne, on l'appelle aussi Faculté des Etudes Supérieures.

Enfin, les notions de *Domaine, mention, parcours, option*, en vigueur dans l'organisation bolognaise, trouvent leurs correspondances respectives dans les termes de *programme ou discipline, profil ou spécialité, option, matière* appliqués dans les pays anglo-saxons et dans la plupart des pays ayant structuré leur système LMD sous l'inspiration de ces derniers.

### **III-LES OBJECTIFS DU SYSTEME LMD**

Le constat général qui se dégage de l'architecture du système LMD est la simplification et la clarification du régime des études universitaires par l'adoption d'une organisation de graduation trinitaire. Ce constat général entraîne comme corollaire une meilleure distinction entre les notions de grade et de diplôme.

Cependant, l'objectif fondamental du système LMD est l'instauration d'une norme internationale de comparabilité, d'homologation des programmes et de mobilité des acteurs universitaires par la standardisation des mécanismes de transmission, d'évaluation et de circulation planétaire des savoirs. À côté de cette norme internationale, l'accent est également mis sur la construction de programmes d'enseignement parfaitement adaptés aux exigences de développement de chaque société nationale

Cet objectif fondamental se décline comme suit :

1)-Favoriser la mobilité géographique des étudiants et des enseignants à partir de la valeur du crédit, comme indicateur uniforme d'évaluation du temps et du volume des connaissances dispensées et assimilées.

2)-Permettre :

- l'évaluation des connaissances entre des universités de différents pays ;
- l'équivalence des programmes ;
- l'homologation des cursus et des curricula ;
- la comparabilité des niveaux.

3)-Etablir une adéquation :

- entre les besoins de la société et l'offre de formation universitaire ;
- entre la qualité des savoirs et des savoirs-faire universitaires et les exigences du marché de l'emploi.

4)-Parvenir, au sein de la société, à un accroissement du niveau général des connaissances par le recyclage des professionnels désireux de parfaire leurs compétences.

### **IV- AVANTAGES DU SYSTEME LMD**

.Avant de présenter les avantages du système LMD, il importe de faire un bref rappel des caractéristiques du système universitaire ancien ou en vigueur (puisque'il va continuer avec les étudiants qui y sont déjà inscrits) dans les pays francophones et singulièrement dans l'organisation des études supérieures au Gabon. Ce système universitaire se caractérise par :

- a) une multiplicité de diplômes, source de confusion dans la perception des grades ;
- b) des enseignements de portée trop générale qui ne conduisent pas toujours à des pratiques professionnelles clairement définies ;
- c) une forte inadéquation entre les formations dispensées et les exigences du marché du travail ;

Par contre le LMD se distingue par :

- a) une meilleure lisibilité de sa structure de graduation ;
- b) des profils de formation universitaire plus spécialisés et mieux adaptés aux impératifs de la professionnalisation ;
- c) une plus grande souplesse des programmes d'enseignement qui répond à la disponibilité des étudiants salariés ;
- d) la faculté de bâtir des cursus personnalisés ;
- e) l'établissement de passerelles intra et inter-facultaires entre programmes d'enseignement connexes ou différents.

Cet ensemble de caractéristiques nous permet de proposer à l'intérieur de chaque grade, une typologie de profils et de programmes.